



pes - qui n'en ont pas"<sup>3</sup>. En réalité, les objectifs éventuels de l'association sportive (club, comité ou fédération) ne peuvent être appréhendés sans tenir compte des différentes représentations des groupes de pratiquants et dirigeants qui la constituent, sous peine de réifier l'organisation et de lui attribuer un projet originel et consensuel en agrégeant des objectifs aussi différents que, par exemple, la recherche de la performance à tout prix (principe élitiste) et l'accès d'un large public aux prestations sportives proposées par le club (principe de service public). Le concept d'objectif commun du club sportif privilégie l'aspect consensuel au détriment de l'aspect conflictuel des relations<sup>4</sup>.

A l'image des nombreuses structures associatives que comprend le monde du sport (comités départementaux, ligues ou comités régionaux, fédérations sportives), le club sportif ne constitue pas une entité unitaire et homogène, organique, susceptible d'être représentée par un sujet rationnel comme le président de l'association. Il est rarement orienté vers une fonction objective unique et unifiée. Divisée en commissions, comité, bureau, groupes de travail et de réflexion, eux-mêmes composés de fonctions diverses, l'association sportive comporte des agents dont les intérêts spécifiques sont liés à chacune de ces organisations, et de ses fonctions. Ceux-ci peuvent entrer en conflits pour de multiples raisons, et en particulier

pour le pouvoir de décision des orientations de l'association sportive. Disposant d'une certaine autonomie dans leur manière d'accomplir leur mission, les dirigeants sportifs ont ainsi la possibilité de développer certaines stratégies "identitaires". Elles traduisent un système de préférences et de "penchants" marqué par leur position dans la structure sociale (les divers «postes» occupés à l'extérieur du club, dans les espaces politique, professionnel ou associatif) et leur histoire singulière (la trajectoire individuelle dans ces espaces et la trajectoire collective du groupe d'appartenance)<sup>5</sup>. Dès lors, les ressources personnelles des responsables sportifs avant et au cours de leur engagement associatif (études suivies, histoire familiale, réseaux de relations, titres sportifs, appartenances politiques...) ne sont ni égales pour tous ni indifférentes au sociologue. En ce sens, l'analyse des effets de position dans l'association sportive (effets liés au «poste» occupé dans l'organigramme du club et à la reconnaissance sociale de ce poste) doit être complétée par celle des effets de position et disposition sociale.

Dans son analyse des rapports sociaux à Villefranche sur Saône, Michel Bozon remarque que les fonctions de représentation dans de nombreuses associations échoient volontiers aux cadres ou aux notables, tandis qu'il incombe le plus souvent aux membres d'origine populaire de "s'occuper du matériel" ou de "former les jeunes à la base"<sup>6</sup>.

L'analyse des professions d'un échantillon strasbourgeois de responsables sportifs permet en effet d'observer certaines tendances similaires<sup>7</sup> :

<sup>3</sup> Dunning E., Sheard K., "La séparation des deux rugbys", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 79, 1989. Pour une discussion plus approfondie de cette question, voir N. Elias, E. Dunning, *Dynamics of Sport Groups with Special Reference to Football*, *British Journal of Sociology*, vol. 18, 4, 1966.

<sup>4</sup> Conformément à la tendance de certaines productions françaises de type socio-économique appliquant des modèles sociologiques nord-américains à l'analyse du bénévolat sportif - Par exemple C. Malenfant «Vers un nouveau bénévolat ? Les valeurs socio-économiques du bénévolat sportif», *Motricité humaine*, 2, 1983 et «Sociology of Sport Organizations in France», *International Review for the Sociology of Sport*, 24, 1989. Pour un plus large développement sur la question des modèles sociologiques appliqués aux organisations sportives, voir Gasparini W., *Sociologie de l'organisation sportive*, La Découverte, Coll. "Repères", 2000.

<sup>5</sup> Voir à ce sujet Gasparini W., "Les organisations associatives et le jeu entrepreneurial", in *Sport et management. De l'éthique à la pratique*, Dunod, Paris, 1993.

<sup>6</sup> Bozon M., *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province*, PUL, Lyon, 1984.

<sup>7</sup> Échantillon de 52 dirigeants d'associations sportives implantées dans 4 villes de taille et de structure socio-démographique différentes faisant partie d'un même bassin de vie (le bassin strasbourgeois). Pour des compléments d'information au sujet de l'espace d'étude et des résultats de l'enquête qualitative, voir Gasparini W., *Enjeux de*

- plus l'association est importante (en taille et en niveau d'excellence sportive), plus les responsables élus au bureau se situent parmi les classes supérieures (majoritairement des cadres et des professions libérales), comme si dans ce type d'association, il fallait posséder un "titre" et un capital social qui "ouvre les portes", en quelque sorte ;
- plus l'association est petite et propose des sports pratiqués par des fractions plutôt populaires, plus les responsables élus au bureau se situent parmi "l'aristocratie ouvrière". Parmi les 15 dirigeants sportifs de notre échantillon exerçant une profession d'ouvrier qualifié, employé ou contremaître, 9 assurent la fonction de

président de club ou de section d'association. Ces dirigeants sont essentiellement engagés dans de petites associations soit de type affinitaire ou corporatif, soit de type compétitif proposant surtout des sports et jeux traditionnels ou à forte fréquentation populaire (quille, pétanque, football, joutes nautiques).

Au-delà des différences socio-professionnelles, la majorité des présidents se rejoignent dans l'occupation de métiers "à responsabilité", qu'il s'agisse du contremaître, du médecin ou du P.D.G. Comme si, pour accéder à cette fonction associative, il fallait attester d'une compétence dans l'exercice de la responsabilité ou dans la gestion des ressources matérielles et/ou humaines.

**Tableau 1. Composition sociale de bureaux d'association : quelques exemples à Strasbourg**

| Type de club   | Président                           | Vice-président         | Trésorier                         | Secrétaire                |
|--|-------------------------------------|------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| Club omnisport de 3000 membres (21 sections dont équipes et athlètes de haut niveau) | Directeur départemental de la Poste | Enseignant             | Directeur des ressources humaines | Fonctionnaire de la Poste |
| Club de natation de 400 membres (dont équipes et athlètes de haut niveau)            | Médecin                             | Agent immobilier       | Médecin                           | Régisseur à l'Université  |
| Club omnisport de 1800 membres - 7 sections  | Assureur                            | Banquier               | Cadre de banque                   | Kinésithérapeute          |
| Société de gymnastique de 250 membres  | Cuisinier-restaurateur              | Directeur du personnel | Commerçant                        | Concierge d'école         |
| Club de football de 300 membres (niveau Nationale 2 équipe 1ère)                     | P.D.G                               | Cadre commercial       | Expert-comptable                  | Agent de maîtrise         |
| Club de lutte de 330 membres   | Chef d'entreprise                   | Cuisinier              | Comptable                         | Agent S.N.C.F             |
| Association omnisport affinitaire de 400 membres                                     | Employé de mairie                   | Cheminot               | Employé de banque                 | Secrétaire de direction   |

*l'engagement associatif. Contribution à une sociologie de l'organisation sportive locale, Thèse de sociologie, Strasbourg, 1995 et "Les associations sportives dans le bassin de vie strasbourgeois", Annales de la Recherche Urbaine, 79, 1998.*

## DISPOSITIONS MILITANTES COMMUNES ET VARIATIONS SOCIALES

Dans de nombreuses études des stratégies des organisations sportives, les "valeurs des dirigeants" sont quelquefois prises en compte dans l'explication de la hiérarchisation des objectifs organisationnels ; mais la logique qui conduit à ces choix et prises de décision n'est pas explicitée. Les "valeurs" ou l'éthique des dirigeants semblent renvoyer à leurs dispositions tant militantes que sociales, mais traduit aussi les luttes symboliques à l'intérieur de l'organisation.

Cependant, même si les bénévoles œuvrent dans différentes associations à caractère sportif, il n'en demeure pas moins évident qu'ils reconnaissent de façon consensuelle

certaines caractéristiques du sport et de l'association sportive. Quelle que soit leur position dans l'espace sportif associatif, ils partagent en grande majorité cette éthique de la conviction sans laquelle aucune entreprise, en particulier morale, ne saurait fonctionner. Il s'agit d'une sorte "d'éthique sportive minimale" ou d'un système de valeurs partagées qui crée une représentation collective spécifique au champ<sup>8</sup>.

### Valeurs partagées et pluralisme éthique : les mondes sportifs

Au-delà de l'extrême hétérogénéité socioculturelle des dirigeants sportifs strasbourgeois, l'analyse de leurs discours permet de

#### Don et contre-don : le club-famille

Vice-président de la section football d'un club strasbourgeois,  
65 ans, ancien footballeur amateur et employé de mairie

Extrait d'interview, juin 1995.

#### Question : *Que représente pour vous le club de football ?*

Réponse : *"Pour résumer, pour moi le club est une seconde famille où chacun apporte ce qu'il y a de meilleur et ensuite sans regarder pour ce que chacun à apporter, on regarde le meilleur et on en tire le meilleur. Partager le travail, pas jouer les égoïstes, sinon on fait le vide autour de soi et à force de partager le travail on partage la gloire, si gloire il y a. C'est vraiment en commun, c'est pas "je suis en association mais c'est moi et les autres, c'est loin et il me servent à moi". On est là au service de quelqu'un mais on doit aussi se faire respecter et on est content que cela fonctionne. Et on prend part au plaisir qui revient vers vous. A force de partager le travail et le don de soi, il y a un retour automatique qui se fait.*

*Je pense à la citation d'une phrase en allemand "La joie que l'on donne vous est retournée !". Mais il y a des gens qui ne savent pas le faire. Mais on ne dit pas qu'on le fait parce que cela revient. C'est d'abord mettre au service, partager la joie, permettre aux jeunes de s'épanouir, passer le témoin qu'on a eu par ceux qui t'ont aidé un peu quand tu étais jeune que tu appréciais, que quelqu'un s'occupe de toi un peu, même si c'est un petit peu, mais en acceptant que quelqu'un a fait quelque chose et qu'il a montré une plage de soleil pour toi, bénévolement, gentiment sans arrière pensée que ce soit; on continue un peu dans le maillon à donner. On a reçu, on donne ce qu'on peut donner. Une année un peu plus, une année un peu moins; il faut accepter, il faut vivre avec. Et être reconnu lorsque tu donnes un peu moins et pas critiquer et jeter. Et j'ai toujours défendu cela dans le club et j'ai élevé la voix parce qu'il y a eu une organisation et c'est normal c'est humain quand ça commence à poindre, pour que ça reste convivial. Et il faut le dire haut et fort aux jeunes : "Pour vous, le club doit, le club doit ! Et c'est pas parce que t'as payé ta cotisation, que tu dois exiger !" "Tu es un consommateur où tu es le club ?". J'ai mis beaucoup de jeunes en route qui ont donné et qui ont trouvé la même joie que moi à partager et ainsi de suite"....*

<sup>8</sup> Selon Pierre Bourdieu, un champ se caractérise toujours par un consensus minimal, support et condition des luttes qui s'y déroulent. Il en va différemment dans le "système d'action concret", dont Erhard Friedberg (1993) nous dit qu'il ne présuppose pas, au départ, l'existence d'une vision partagée ou d'un accord fondateur.

déceler une certaine cohérence interne. Celle-ci semble produite par l'intériorisation d'un ensemble de croyances :

- *les bienfaits de l'exercice physique* : l'idée que la pratique d'une activité physique est bénéfique pour le corps humain est partagée par la majorité des dirigeants sportifs de l'échantillon ;
- *l'unité du club* : de nombreux responsables utilisent à leur propre usage et à celui de l'extérieur la référence au modèle des relations familiales. A travers un incessant travail de mise en scène de l'ambiance familiale et de l'unité du club, les divisions sont souvent gommées et les querelles de personnes se passent en coulisse ;
- *la moralité du bénévolat sportif* : selon la grande majorité des dirigeants de notre échantillon, le bénévolat constitue le garant d'une certaine moralité. L'idéologie du bénévolat semble ainsi produire l'image d'un système sportif associatif local où les divergences de conception sportive sont dépassées et transcendées par la grande cause positive du sport éducatif, humaniste et fraternel. D'après

eux, le bénévolat (et l'amour du sport) seraient les dénominateurs communs entre les membres venus d'horizons politiques, culturels et socioprofessionnels très différents ;

- *la perversion du sport par les acteurs non associatifs* : pour la majorité des responsables, ce n'est pas réellement l'argent qui pervertit le sport mais son utilisation par des acteurs non associatifs. D'après eux, ce n'est plus le professionnalisme sportif et l'argent qu'il faut combattre, mais plutôt la "déviation" du spectacle sportif, c'est-à-dire la corruption et le souci de rentabilité développés par des personnes "extérieures" au mouvement sportif comme les commanditaires, les sponsors, les managers ou les imprésari ;
- *le développement d'une nouvelle "race" d'adhérents, les "sportifs-consommateurs"* : selon l'ensemble des dirigeants, les adhérents deviennent de plus en plus des "consommateurs" de pratique sportive et participent de moins en moins à la vie de l'association. Ce décalage constaté entre les aspirations des responsables et

**Tableau 2. Discours emblématiques selon les types éthiques**

| OBJET DE DISCOURS              | Prises de position des « orthodoxes sportifs »  | Prises de position des « orthodoxes associatifs »  | Prises de position des « pragmatiques »  |
|--------------------------------|---|--|--|
| <b>Rapport au sport</b>        | Les vertus du sport sont en lui-même ; paradigme de la compétition sportive à tous les niveaux de pratique                    | Nécessité de redéfinir le sport pour le rendre éducatif ; recours au sport comme moyen d'épanouissement  | Fonctions biologique et ludique du sport ; le sport est un divertissement et un plaisir ; il est aussi un spectacle  |
| <b>Rapport à l'association</b> | Lieu de formation sportive, de solidarité et d'éducation à la vie en collectivité   | Mission de service d'intérêt public et social ; ouverture sur le lieu de vie   | Organisation qui permet d'offrir des prestations de service sportif à un faible coût ; logique de la demande ; lieu de pratique sportive et d'organisation de spectacles |
| <b>Rapport à l'économique</b>  | Vertus de l'économie sociale et publique ; sport gratuit et encadré par d'anciens sportifs                                    | Vertus de l'économie sociale et publique ; critique de la professionnalisation des sportifs ; encadrement du sport par des animateurs socio-sportifs | Vertus de l'économie libérale ; professionnalisation des intervenants associatifs ; efficacité et rationalisation de la production ; culture d'entreprise                |
| <b>Rapport à la compétence</b> | Le capital sportif et le "voyage initiatique" dans l'organisation en tant que légitimation d'une compétence organisationnelle | Le capital associatif et la possession d'un métier dans les secteurs public ou parapublic  | Le diplôme ou la possession d'une compétence gestionnaire professionnelle  |
| <b>Rapport à l'avenir</b>      | Le sport doit rester aux sportifs   | Appropriation du secteur du "sport social"   | Stratégies mixtes de l'offre sportive : sportivo-éducative et commerciale  |

les pratiques "individualistes" ou consuméristes des adhérents se décline cependant sur le mode de la nostalgie et varie selon l'âge des acteurs et leur association d'appartenance.

Reproduisant un discours véhiculé dans l'ensemble du "monde" sportif, ces quelques références communes nous montrent que la production d'une opinion sur le sport apparaît fortement dépendante de l'orthodoxie sportive associative. Sorte d'axiomatique "politique" et déontologique - souvent appelée "éthique sportive"-, elle semble permettre d'engendrer ou de prévoir l'infinité des jugements et des actes sportifs des dirigeants qui y adhèrent.

Or, selon les propriétés sociales des agents de notre échantillon, ces valeurs partagées semblent recouvrir une pluralité de sens. Cette diversité non seulement sépare les dirigeants sportifs dans leurs représentations du mode d'organisation légitime du sport mais tend aussi à générer des conflits internes d'ordre éthique.

Malgré le "masquage" des divisions internes dans les discours tournés vers l'extérieur (ce qui rend particulièrement difficile le recueil de données pour saisir les enjeux de ces conflits), l'analyse des contenus des entretiens réalisés auprès de dirigeants engagés dans le même club sportif révèle des variations éthiques indiquant l'existence de «mondes sportifs». Chaque monde sportif est construit par un type de discours emblématique chez les dirigeants bénévoles de notre échantillon (tab.2) : le discours des «orthodoxes sportifs», celui des «orthodoxes associatifs» et celui des «pragmatiques».

Construite à partir des dimensions retenues dans l'analyse des représentations, cette classification tente de regrouper les dirigeants à l'intérieur d'idéaux types. Ceux-ci devraient permettre de mieux saisir les logiques des désaccords observables dans la dispersion des traductions des discours emblématiques des responsables bénévoles.

### Les stratégies des dirigeants sportifs

Disposant des "atouts", propriétés et convictions nécessaires pour agir dans un certain espace social, ces agents apparaissent aussi tributaires de leurs penchants et dispositions morales qui les conduisent à opter pour telle stratégie plutôt que telle autre "non conforme" à leur ethos et leur habitus<sup>9</sup>.

Mais cet ajustement à la situation n'existe que lorsque l'individu retrouve dans l'organisation un ensemble de règles du jeu, d'enjeux, qui lui sont familiers. On comprend mieux, dès lors, la facilité avec laquelle les fils des patrons d'entreprise évoluent dans les organisations dont leurs parents avaient la charge. De la même manière, les fils "spirituels" des dirigeants sportifs qui ont réalisé le "voyage initiatique" dès leur plus jeune âge au sein de l'association (du pratiquant au responsable) et qui ont toujours été des "proches" des dirigeants "historiques" (sur les plans éthique et socio-culturel), évolueront avec une certaine aisance dans l'organisation sportive.

En ce sens, leurs dispositions sont en accord avec les attentes de l'organisation sportive qui fonctionne comme une véritable boussole interne leur indiquant la direction à suivre. Ils ont acquis un sens du jeu qui est le produit de l'incorporation des lois immanentes du champ. L'identité socio-culturelle des dirigeants peut ainsi "combler" les vides de la règle et les réponses non prévues par l'organisation et son projet associatif. Aussi bien dans les situations ordinaires que dans les occasions extraordinaires de la vie associative, les dirigeants associatifs peuvent s'emparer des marges de liberté laissées à leur action pour exprimer leur habitus et leur ethos.

La structure du capital possédé par l'agent, son secteur d'activité professionnelle et son style de vie apparaissent comme autant de facteurs influençant fortement le type d'investissement associatif et les représentations de l'organisation sportive. La conviction avec laquelle les dirigeants affirment le ca-

<sup>9</sup> Gasparini W., op. cit., p. 82, 1993.

ractère bénévole de leur engagement et critiquent la perversion du sport par l'argent paraît proportionnelle à leur volume de capital économique. Majoritairement véhiculé dans le groupe des dirigeants sportifs à fort capital économique, cet "humanisme bourgeois" semble les conduire à adhérer aux valeurs traditionnelles de l'olympisme et à dénoncer les pratiques "subversives" qui gagnent et pervertissent le bénévolat et le sport. Ces conceptions se retrouvent par ailleurs au sein du groupe de responsables appartenant à la "petite bourgeoisie économique".

Les propriétés de position et de condition semblent ainsi conduire les agents à percevoir, à apprécier et à organiser la pratique sportive, selon «un sens du jeu sans intention de sens et sans obéissance consciente à des règles explicitement posées comme telles»<sup>10</sup>. Au même titre que d'autres pratiques sociales, l'investissement associatif s'inscrit dans un style de vie fonctionnant selon une cohérence produite par des conditions d'existence et une position particulière dans la structure sociale. Il y a ainsi autant d'usages de l'investissement associatif et de rapports au monde sportif qu'il existe de conditions de vie et de positions sociales.

### L'effet de la dynamique de l'espace sportif local

En nous attachant à étudier de manière plus approfondie certaines associations sportives strasbourgeoises, nous avons observé qu'elles retraduisent souvent, selon leur logique propre, les dynamiques qui structurent l'espace immédiatement englobant, c'est-à-dire l'espace sportif associatif de Strasbourg et/ou l'espace fédéral du sport considéré, au plan départemental, régional ou national. Les stratégies des responsables sportifs engagés dans la défense d'une orthodoxie sportive semblent dépendre non seulement du volume et de la structure de leur capital (plutôt économique ou plutôt scolaire) mais aussi de leur position dans les différents «espaces d'action» (espace social, espace de

la fédération sportive, espace local et espace de l'association sportive).

### Clubs sportifs et champ politique local

A titre d'exemple, pour illustrer la dynamique de l'espace sportif associatif, nous avons pu remarquer des divergences d'intérêt entre élus locaux et dirigeants sportifs lorsqu'il s'est agi de regrouper des associations distinctes proposant les mêmes disciplines sportives.

Le souhait de la ville de Strasbourg de regrouper les clubs de volley-ball, de handball ou de rugby évoluant à un même niveau dans le but de réduire les dépenses et de mieux représenter la ville s'est heurté à une coalition de dirigeants qui voulait maintenir l'identité et l'autonomie de leurs associations<sup>11</sup>. Cependant, cette opposition au projet municipal n'a pas fait l'unanimité dans les associations ayant un intérêt dans ce jeu puisque les débats qui ont eu lieu à ce sujet ont révélé des divergences d'opinion. L'exemple des trois clubs de volley-ball évoluant en Nationale III sollicités par la ville pour un regroupement en 1992<sup>12</sup> démontre la présence d'un groupe majoritaire d'opposants, d'un groupe minoritaire de membres neutres et d'un petit groupe de partisans du projet de la municipalité. Si les agents du premier pôle ont en commun d'être relativement âgés, d'avoir une certaine ancienneté dans leur association, d'occuper des fonctions d'élus au bureau, d'être dépourvus de titres sportifs et de diplômes scolaires élevés, les agents situés au pôle opposé ont en commun d'être plus jeunes, plutôt détenteurs d'un capital à dominante culturelle et plutôt favorables à la professionnalisation de leur sport. Or, ces derniers sont en quelque sorte condamnés, dans l'état actuel du champ, à occuper une position subordonnée par rapport aux premiers qui détiennent le monopole de la définition

<sup>10</sup> Bourdieu P., *Le sens pratique*, Minuit, 1980, p. 54.

<sup>11</sup> Pour plus d'informations, consulter Gasparini W., *Enjeux de l'engagement associatif. Contribution à une sociologie de l'organisation sportive locale*, op. cit. .

<sup>12</sup> *La Strasbourgeoise, le Racing Club de Strasbourg et l'A.S.P.T.T Strasbourg*.

de l'organisation associative légitime. Toutefois, aucun de ces deux pôles n'est homogène et les oppositions qui les traversent se retraduisent dans leurs confrontations autour de la mise en place de nouvelles politiques sportives.

L'exemple des conflits qui ont éclaté lors du regroupement devenu inéluctable de deux clubs de tennis "historiques" de Strasbourg (le *Lawn Tennis* et l'A.S.S.) semble traduire les mêmes logiques de champ. Contraint de quitter les lieux qu'il occupait depuis sa naissance suite à l'annonce brutale de la future implantation sur son site de l'Hôtel de Région, le *Lawn Tennis Club* de Strasbourg a finalement accepté sur proposition de la ville de Strasbourg (après de nombreux conflits entre les dirigeants et les élus des différentes collectivités territoriales) de fusionner avec la section Tennis de l'*Association Sportive Strasbourgeoise*. Les différents débats qui ont eu lieu à l'occasion de "l'affaire du Lawn Tennis" ont révélé en partie la structure du "champ tennistique local". En effet, les prises de position en faveur ou en défaveur de la mutation imposée ont montré l'existence de deux groupes antagonistes : le premier, défenseur du site originel et hostile à la fusion avec un autre club est majoritairement constitué de "notables" locaux<sup>13</sup>, nostalgiques de "l'âge d'or"<sup>14</sup> du tennis strasbourgeois. Composé de membres plus jeunes et sportifs mais moins dotés en capital économique, le deuxième groupe est da-

vantage ouvert à la naissance d'un grand club aux ambitions plus sportives.

La fusion de deux clubs (qui ne répondaient d'ailleurs plus totalement à la demande de nouveaux licenciés davantage consommateurs que militants sportifs) afin de créer un grand club de tennis aux structures d'accueil plus modernes, répond totalement aux intérêts de la Fédération Française de Tennis. Conscient que la séduction de nouveaux licenciés (dans un sport qui connaît une chute des effectifs) passe par l'accueil, la convivialité, le confort et la complémentarité des structures, le président de la Ligue d'Alsace se félicite d'ailleurs de "la création d'un grand club à vocation régionale"<sup>15</sup>. De la même manière que pour le volley-ball, ce deuxième exemple nous montre que les acteurs engagés dans le champ du tennis local (dirigeants, membres des deux clubs, élus municipaux, élus régionaux, responsables du tennis alsacien) poursuivaient des intérêts conformes à leur position non seulement dans l'espace local mais aussi dans l'espace social et l'espace sportif fédéral.

### Effets de l'espace local du football fédéral

Les principes d'organisation et éthiques en vigueur dans l'espace spécifique de leur pratique sportive (fédération, union, ligue ou comité) semblent influencer les responsables dans leurs perceptions du monde sportif.

Les responsables des clubs et sections de football apparaissent partagés dans leur perception du monde sportif associatif et dans leur rapport à "l'esprit fédéral" de la Ligue d'Alsace de Football Amateur (LAF), elle-même dépendante de la Fédération Française de Football. En effet, si l'on compare les prises de position des dirigeants de football de notre échantillon<sup>16</sup> face à ce qu'il est conve-

<sup>13</sup> Imitant les grands clubs "à l'anglaise" selon une logique sportive et sociale (regroupement de classes sociales relativement aisées), le *Lawn Tennis Club* de Strasbourg est créé en 1907. D'autres clubs de ce type naissent à Strasbourg au cours de la même période (fin XIXe- début XXe) : l'*Association Sportive de Strasbourg* (A.S.S) en 1890, la *Société Nautique de Strasbourg* (S.N.S) en 1887 ou le *Racing Club de Strasbourg* (R.C.S) en 1906). Voir à ce sujet le chapitre intitulé "L'histoire de l'espace sportif de la C.U.S" dans Gasparini W., "Les associations sportives dans le bassin de vie strasbourgeois", op. cit., p. 109. Pour une analyse plus approfondie des clubs de tennis strasbourgeois, se reporter à l'ouvrage de Waser A.-M., *Sociologie du tennis. Genèse d'une crise (1960-1990)*, L'Harmattan, Paris, 1995.

<sup>14</sup> Selon les propos de certains dirigeants du Lawn Tennis Club, entretiens réalisés par W. Gasparini, Mai 1998.

<sup>15</sup> Interview du président de la Ligue d'Alsace de Tennis, 13 Juin 1999.

<sup>16</sup> Nous avons pu comparer les prises de position de six dirigeants de football appartenant à des clubs de niveaux différents et situés dans trois communes de la C.U.S : le président et le trésorier de la section football de l'*Association Sportive de Strasbourg*, le président délégué et le responsable des jeunes du *Sporting Club de Schiltigheim*, et



nu d'appeler les "dérives du sport" et notamment du football (violence, professionnalisation, perte de l'identité amateur du football, etc.), on peut remarquer des divergences d'opinion. Celles-ci sont non seulement l'expression de situations sportives et locales différentes, mais semblent aussi traduire les contradictions internes à "l'espace football" (Faure, Suaud, 1994). Il contient en effet deux "sous-espaces" relativement autonomes et produisant leur propre système de valeurs : le football professionnel et le football amateur, lui-même divisé en sous-espaces selon le niveau de pratique et le degré de professionnalisation des joueurs. La spécificité du football alsacien semble pou-

voir par ailleurs influencer les dirigeants dans leur approche de ce sport : imprégnés par le modèle (et les dysfonctionnements) du club de football professionnel du *Racing Club de Strasbourg* mais aussi par le poids socio-économique du football en Alsace<sup>17</sup>, ils subissent un effet de champ spécifique au contexte local.

L'analyse des discours des dirigeants d'un club de football strasbourgeois (le S.C.S, Nationale II) montre, par exemple, que malgré la position intermédiaire du club entre l'espace professionnel et l'espace amateur, celui-ci est fortement imprégné des modèles de gestion et des codes moraux véhiculés

**Président d'un club de football d'une petite ville située dans  
la Communauté Urbaine de Strasbourg (niveau division Honneur)  
49 ans, ancien joueur du club, employé de banque**

*Q. Quelle est la fonction première de votre club ?*

*R. : C'est de donner du loisir à des personnes, pour les adultes, et une formation pour les jeunes. C'est le rôle premier d'une association. On insiste sur l'esprit de compétition au niveau de l'équipe fanion, de l'équipe 1. Mais on est là pour former les jeunes, les guider. Même si j'insiste sur l'esprit de compétition au niveau de l'équipe 1, on essaye de toujours garder un esprit amateur.... C'est l'équipe 1, la locomotive du club ; donc si ça va mal, si on est mal classé, ça se ressent au niveau de l'ensemble du club. Si l'équipe 1 tourne, le club tourne tout seul. On n'a pas besoin de président, on n'a besoin de personne.*

*On insiste aussi au niveau du comportement, sur la discipline et le respect d'autrui.*

*Le rôle de l'association est de survivre et pas de faire de bénéfices, au contraire de l'entreprise. Notre club doit continuer de garder un "esprit famille". Il doit être géré par des bénévoles qui ne sont pas salariés, même si certains joueurs peuvent toucher des indemnités.*

*Au comité, il y a toujours des confrontations qui se font, on ne peut pas recueillir l'unanimité de tout le monde. Des fois il vaut mieux ne pas la rechercher. C'est comme dans une équipe, t'as toujours un ou deux qui tirent à côté. Mais bon, on arrive toujours à s'arranger, même si certains sont pas d'accord au début.*

---

les président et secrétaire du *Foot-ball Club de Wolfisheim*.

---

<sup>17</sup> Selon les chiffres de la Ligue d'Alsace de Football Amateur (diffusés lors de sa 75<sup>e</sup> assemblée générale en Juin 1999), le football représenterait en Alsace 300 millions de francs annuellement et 1 alsacien sur 6, soit 250 000 personnes, est concerné par le football. C'est chez les jeunes et les femmes que les effets de la Coupe du Monde se sont fait le plus ressentir : les effectifs de licenciés ont en effet progressé de plus de 7 % en Alsace.

dans l'espace du football professionnel. A l'inverse, les propos du président et du secrétaire d'un club de football strasbourgeois de niveau départemental (le *F.C.W*, Honneur départemental) semblent plutôt traduire un "ethos amateur"<sup>18</sup>, exprimant ainsi non seulement une position dominée dans l'espace des clubs de Football mais aussi toute l'histoire institutionnelle d'un club amateur ainsi que la trajectoire de ses dirigeants : créé en 1923 par le père de l'actuel président, le *F.C.W* a toujours évolué dans un "esprit amateur", selon les propos de son président. Ancien joueur pratiquant le football depuis l'âge de 10 ans, ce cadre de banque a réalisé un véritable "voyage initiatique" au sein du club en passant par les différents "postes" associatifs (joueur, capitaine d'équipe, entraîneur bénévole, trésorier, vice-président puis président). En ce sens, il dénonce notamment la présence de plus en plus importante de "professionnels de la gestion" qui importent une logique d'entreprise que les clubs amateurs n'acceptent qu'à la marge. Cependant, même si le président du *F.C.W* critique les perversions d'une emprise trop directe de l'économie sur le football, il reste tout de même favorable au partenariat économique et à une "indemnisation" des joueurs.

Inséré dans le champ politique local, l'espace sportif associatif retraduit, selon sa logique propre, les oppositions produites par les projets municipaux et fédéraux, oppositions qui tendent à structurer en partie le champ associatif strasbourgeois.

Ainsi, il n'est pas d'association sportive qui ne fonctionne comme un champ et ne soit traversée de luttes de concurrence. Comprendre comment a pris forme une nouvelle politique sportive ou de nouvelles orientations nécessite de saisir comment s'organise un tel espace : quelles sont les logiques qui structurent les actions et les prises de positions tant individuelles que collectives ?

Les plus forts conflits éthiques semblent émerger dans des associations composées d'acteurs issus d'univers sociaux et éthiques différents<sup>19</sup>. Ces organisations constituent en effet des lieux où des responsables (bénévoles et salariés) dotés de propriétés différentes organisent le sport selon des usages et des conceptions en accord avec leurs conditions d'existence, leur histoire et l'ethos de leur groupe social d'appartenance. C'est à partir de la connaissance conjointe des enjeux du champ sportif local et des dispositions sociales des agents engagés dans le jeu sportif associatif que l'on peut finalement mieux saisir le point de vue des organisateurs de la pratique sportive locale.

La relation dialectique entre des classements sociaux et les catégories "spontanées" des visions du monde sportif, associée aux luttes symboliques pour la maîtrise du sens et de la valeur qu'elle suppose, semble alors fournir le fondement possible d'une approche sociologique des associations sportives qui dépasserait la seule analyse des structures et des buts organisationnels.

<sup>18</sup> Nous reprenons ici la notion utilisée par Eric Dunning et Kenneth Sheard dans "La séparation des deux rugbys". In *Actes de la recherches en sc. sociales*, 79, 1989, pp. 92-107.

<sup>19</sup> Voir à ce sujet Gasparini W. "Stratégies des organisations sportives et de leurs dirigeants", in *Sport, relations sociales et action collective*, Actes du colloque de Bordeaux, Ed. M.S.H.A, Bordeaux, 1995.